

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 30 juin 2022

Date de convocation : 22 juin 2022
Date d'affichage : 22 juin 2022

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 26
Nombre de voix exprimé : 34

L'an deux mille vingt-deux et le trente juin,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, AUBOIS Pierre, BONNET François, BOREL Jean-Luc, BRABANT Jean-Marc, BRETTÉ Romain, DE SABRAN PONTEVES Géraud, DE VILLEBONNE Alain, DOMEIZEL Mariane, DUMONTIER Rose-Marie, DUVAL Marc, GARCIN Mylène, GOUIRAND Alain, GRANGE Valérie, GUEYDON Alain, JAUBERT Marc, JEAN Geneviève, LAROCHE Franck, MAUGAN-CURNIER Séverine, MAUREL Eve, MOURET Karine, NATTA Jacques, PANATTONI Josiane, ROBERT Jean-Louis, ROUZET Richard et SERRA Catherine

Procurations de : GIRAUDON Josiane à ROBERT Jean-Louis ; KHALIZOFF Samantha à GUEYDON Alain, LE BOUC Nathalie à GOUIRAND Alain, MARGAILLAN Brigitte à BONNET François, PAUMIER-LALLEMAND Béatrice à MOURET Karine, RICHAUD Joëlle à LAROCHE Franck, SALERNO Nicolas à MAUGAN-CURNIER Séverine, VITALE Bernadette à TCHOBDRÉNOVITCH Robert

Absents et excusés : BASTIE Emilie, DAUPHIN Anne-Marie, EGG Philippe, LOVISOLY Jean-François, PARTAGE Michel, RISBOURG Gregory, SIMOS Michel

Jean-Luc BOREL est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2022-068
Délégation de service public gestion et exploitation des crèches
Rapport du déléataire

Rapporteur : Mylène Garcin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1411-3 ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article L. 3131-5 ;

Vu la délibération n°2020-069 du 24 septembre 2020 attribuant la délégation de service public pour l'exploitation des crèches de Cadenet, Mirabeau et Villelaure à la SPL Durance Pays d'Aigues ;

Vu la délibération n°2022-067 du 22 juillet 2021 approuvant l'avenant n°1 à la délégation de service public pour l'exploitation des crèches ;

Vu la délibération n°2021-092 du 30 septembre 2021 approuvant les avenants n°2 et 3 à la délégation de service public pour l'exploitation des crèches ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Vu le rapport soumis par le délétaire.

Considérant ce qui suit :

COTELUB a confié, par contrat de délégation de service public, à la SPL Durance Pays d'Aigues l'exploitation des 6 crèches de son territoire.

En application des articles L. 3131-5 du code de la commande publique et L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au délétaire de produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat et une analyse de la qualité des services. Ce rapport permet en outre à COTELUB d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Madame le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- De prendre acte du rapport du déléguétaire ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré :

- **Prend acte** du rapport du déléguétaire ;
- **Autorise** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Par :

34 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Robert Tchobdrenovitch,
Président

